

conclusion qu'il tenait trop à se disculper. En effet, il est difficile de concilier les opinions qu'il a exprimées aujourd'hui et celles qu'il a formulées lors de la campagne électorale, dont il a parlé hier soir en laissant entendre que la promesse de soixante jours de décisions n'était pas une véritable promesse puisque, l'ayant faite dans l'enthousiasme de la campagne, il n'avait jamais eu l'intention de la remplir. Un aveu si franc ne saurait que rappeler bien d'autres engagements du parti libéral.

La liste est longue, en effet, des promesses du gouvernement dont on ignore ce qu'il est advenu. Et, aujourd'hui, le gouvernement n'a pas à s'enorgueillir de ce qu'il fait, car s'il faut en croire les journaux, son geste est tout aussi libre qu'un mariage forcé. Il a parlé de la direction donnée par le gouvernement actuel. Or, à la lumière de ce que nous avons appris au cours des derniers jours, nous pouvons dire que le premier ministre et ses associés se sont bornés à dire aux premiers ministres des provinces: attendez-nous, les gars; où vous irez, nous vous suivrons.

Je traiterai de façon très générale, et dans le même ordre, des points soulevés par le premier ministre. D'abord, les relations fédérales-provinciales. La chose n'est peut-être pas importante en soi, mais les députés ont remarqué l'absence du ministre des Finances (M. Gordon) aujourd'hui. Nous avons affirmé clairement que nous appuierions toute mesure visant à assurer aux provinces une plus grande part des impôts, afin qu'elles puissent s'acquitter des responsabilités législatives que leur confère la constitution.

Il est bon de retourner en arrière et de se rappeler qu'en 1957, quand nous avons assumé la gestion de la chose publique, il existait un accord de cinq ans en vertu duquel les provinces obtenaient 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, 9 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés et 50 p. 100 des droits successoraux. Cet accord n'expirait que cinq ans plus tard, mais nous avons jugé qu'il était injuste envers les provinces. L'accord avait encore une longue durée d'application, mais nous avons pourtant présenté une mesure visant à accroître la tranche des provinces de 10 à 13 p. 100. Puis, en 1961, une nouvelle entente a été conclue; elle prévoyait au départ une remise de 15 p. 100 qui devait, grâce à des augmentations successives de 1 p. 100, atteindre 20 p. 100 à l'expiration de l'accord.

Il est bon de retracer ces étapes, car bien que l'accord fût en vigueur lorsque le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, il a accordé des augmentations, sans y être obligé le moins du monde, pour s'assurer du bon fonctionnement de la confédération en

permettant aux assemblées législatives de s'acquitter convenablement de leurs responsabilités.

En ce qui concerne le régime actuel, je dirai que c'est une initiative que nous avons prise en deux occasions; dans un cas, il s'agissait d'un accord qui était déjà en vigueur et, par la suite, d'un nouvel accord qui est maintenant appliqué. Cependant, il me semble étrange que tout ceci se soit produit pendant les quelques jours qui ont suivi la conférence fédérale-provinciale, où les premiers ministres provinciaux n'ont reçu aucun motif d'espoir et que certains ont même quitté en critiquant le gouvernement fédéral.

Des choses sont survenues au cours de ces derniers jours. Les journaux nous rapportent que le premier ministre du Québec a énoncé très catégoriquement ce qu'il allait faire si le gouvernement fédéral adoptait une autre solution. Il n'est pas sans intérêt, me semble-t-il, de rappeler qu'en avril 1963, c'était le vendredi qui précédait les élections générales, le premier ministre du Québec avait présenté un budget et déclaré à ce moment-là qu'à moins d'obtenir ce qu'il demandait dans un délai d'un an, quelque chose allait se passer. Il doit présenter un autre budget ce vendredi-ci.

J'aurais voulu assister à ces entretiens publics dont le premier ministre a parlé en termes si éloquents et chaleureux. J'aurais voulu être là et être témoin des pourparlers qui se sont déroulés. Je suis certain que si M. Lesage pouvait parler librement, il pourrait nous conter des faits insolites qui ne s'étaient jamais vus auparavant.

Il est étrange qu'il y a peine deux semaines le premier ministre ait annoncé qu'un comité établi par la conférence exécuterait une étude approfondie, mais maintenant, avant même que le comité se mette à la tâche, pour quelque raison, on effectue en toute hâte certains changements.

Le premier ministre a déclaré qu'il n'est pas de ceux qui préconisent l'immobilisme. Personne ne pourra jamais l'en accuser, par suite de ses revirements d'attitude et de ceux de ses collègues au cours des quelques derniers mois.

En ce qui concerne les accords fiscaux, aucune consultation préalable n'a eu lieu. Nous avons toujours demandé qu'il y ait des consultations, ce qui est un principe fondamental de la Confédération, avant l'adoption d'une ligne de conduite. Nous savons que le ministre des Transports (M. Pickersgill) et le coordonnateur en chef se sont rendus à Québec. Nous ne savons pas ce qui s'est passé, mais il serait fort intéressant d'obtenir un compte rendu détaillé de cette réunion qui a été marquée par une unanimité totale.